****

**ACHAT DE PRESTATIONS D’EXPLOITATION FORESTIÈRE**

**ACCORD-CADRE A EXECUTION MIXTE N° 2025-8400-007**

**APPEL D’OFFRES OUVERT EUROPEEN**

(passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique)

**ACTE D'ENGAGEMENT   
ET**

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

**Lot soumissionné : Lot 1**

|  |
| --- |
| **A. Objet de la consultation** |

**◼** Objet de l’accord-cadre : Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations d’exploitation forestière.

Les prestations principales sont l’abattage, le façonnage et le débusquage de bois majoritairement résineux dans le périmètre de l’unité territoriale de Saint-Claude, département du Jura de la région Bourgogne-Franche-Comté.

L’exécution de cet accord-cadre est régie par les Clauses Générales d’Achats des prestations d’exploitation forestières en forêt publique dans sa version 9200-17-DCC-BOI-003 - version F – Mai 2022 – document joint au dossier de consultation -. Ces clauses sont consultables également en ligne sur le site www.onf.fr.

|  |
| --- |
| **B. identification du pouvoir adjudicateur** |

**◼** Désignation du pouvoir adjudicateur :

**Pouvoir adjudicateur/Donneur d'ordre :**

Le pouvoir adjudicateur est l'Office National des Forêts, Agence du Jura, 535 Rue de Bercaille à 39000 Lons le Saunier, établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé sous le numéro unique d’identification SIRET 662 043 116 033 01.

**Personne responsable du suivi de l'exécution de l’accord-cadre :**

La personne en charge de l’exécution et du suivi de l’accord-cadre est :

Coralie LENNE

535, Rue Bercaille – BP 424

39006 LONS LE SAUNIER Cedex

Portable : 06.10.32.44.90

Email : [coralie.lenne@onf.fr](mailto:coralie.lenne@onf.fr)

**◼** Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R.2191-61 du code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) et comptable assignataire :

Le comptable assignataire des paiements est l’Agent Comptable Secondaire de la Direction Territoriale de Bourgogne – Franche Comté :

Laurent DECUP

14, Rue Plançon – CS 51581

25010 BESANCON Cedex

Portable : 06.68.03.16.37

Email : [laurent.decup@onf.fr](mailto:laurent.decup@onf.fr)

|  |
| --- |
| **C. CONTRACTANT** |

**Nom de l’opérateur économique ou nom du mandataire du groupement (à compléter) :**

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… N° d’identification (R.C., SIRET) : …………..

Représenté par M/Mme…………………………………………………

Adresse de messagerie électronique : …………………………………………………………………………

L’envoi des bons de commande se fera à l’adresse de messagerie électronique indiquée ci-dessus par le titulaire. Dès lors, en cas de changement d’adresse de messagerie électronique, le titulaire devra impérativement notifier ce changement au représentant du pouvoir adjudicateur, dans un délai de sept jours calendaires avant effet, par courriel avec accusé de réception. Le pouvoir adjudicateur ne pourra pas être tenu responsable d’un problème dans l’adresse de messagerie électronique du titulaire.

Le cas échéant : Nom(s) de(s) l'opérateur(s) économique(s) déclaré(s) comme **sous-traitant(s)** avant la signature du présent accord-cadre :

  Le candidat se présente seul

  Le candidat agit en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint dont les membres sont détaillés ci-dessous :

**1-** Je soussigné, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Nom et Prénom), agissant en qualité de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de la société (dénomination, forme juridique)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ au Capital de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ dont le siège social est à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (adresse), immatriculée comme suit :

- Numéro d'identité entreprise (Siret/Siren) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Numéros d'identification au registre du commerce : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Code d'activité économique principale (APE) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**2 -** Je soussigné, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Nom et Prénom), agissant en qualité de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de la société (dénomination, forme juridique)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ au Capital de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ dont le siège social est à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (adresse), immatriculée comme suit :

- Numéro d'identité entreprise (Siret/Siren) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Numéros d'identification au registre du commerce : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Code d'activité économique principale (APE) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En cas de groupement conjoint, un document du candidat annexé au présent acte d’engagement indiquera le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engagera à exécuter.

**Levée de présomption de salariat :** le candidat est-il soumis à la levée de présomption de salariat ?

Oui

Non. Si non, compléter et joindre l’attestation sur l’honneur jointe ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Je, soussigné, |  |
| Représentant la société |  |
| Adresse |  |
| N° SIRET |  |
| En qualité de |  |

Déclare sur l’honneur :

N’entrer dans aucun des cas de Demande de levée de présomption de salariat

(Articles L. 722-3, L. 722-23, D. 722-3, D. 722-3-1, D. 722-32 et D. 722-33 du code rural et de la pêche maritime)

Pour rappel, toute personne occupée, moyennant rémunération, dans les exploitations ou entreprises de travaux forestiers, est présumée bénéficier d'un contrat de travail. Cette présomption est levée si l'intéressé satisfait à des conditions de capacité ou d'expérience professionnelle et d'autonomie de fonctionnement.

Fait à …………………………… Le …………………………………………..

DECLARE / DECLARONS avoir pris parfaite connaissance et accepté sans modification les documents contractuels suivants :

* Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) ;
* Le Cahier National des Prescriptions d’Exploitation Forestière (CNPEF)
* Les Clauses Générales d’Achats des prestations d’exploitation forestières en forêt publique dans sa version 9200-17-DCC-BOI-003 - version F – Mai. 2022

M’ENGAGE / NOUS ENGAGEONS sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies, après avoir fourni les certificats et attestations prévus à l’accord-cadre.

L’offre ainsi présentée (conditions techniques et financières), ne me / ne nous liant toutefois, que si son acceptation m’est / nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans l’avis d’appel public à la concurrence.

|  |
| --- |
| **D. PRESTATIONS COMMANDEES** |

**D 1 Prestations principales :**

Les prestations principales sont l’abattage, le façonnage et le débusquage de bois majoritairement résineux dans le périmètre de l’unité territoriale de Saint-Claude, département du Jura de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Le CCATP du marché détaille les techniques et résultats attendus dans la réalisation des prestations.

**D 2 Prestations complémentaires :**

Les prestations complémentaires associées au lot ainsi que la modalité de leur rémunération sont détaillés au paragraphe E-4.

**D 3 Lieux d'exécution du lot :**

Les prestations sont à exécuter sur les zones géographiques prévisionnelles Agence du JURA UT de St Claude**.**

**D 4 - Passation des commandes :**

Les commandes de prestations d'exploitation forestière sont faites au fur et à mesure des besoins par l’émission de bons de commandes émis après acceptation des propositions de commande validées par le titulaire, dans les conditions prévues à l’article 3-1 des clauses générales d’achat de prestations d'exploitation forestière en forêt publique.

Si, dans un délai de 48 heures à compter de la date d’envoi de la proposition de commande au titulaire, l'ONF n’a pas reçu de réserve de ce dernier, l’ONF contactera le titulaire afin de s’assurer de la bonne prise en compte de la commande. En cas d’indisponibilité du titulaire, l’ONF tracera par écrit l’indisponibilité de l’ETF et fera réaliser les prestations par une autre entreprise.

Les propositions de commande, signées par la personne chargée de l'exécution du présent marché ou son représentant, peuvent être émises jusqu’au dernier jour de l’accord-cadre. Les propositions de commande émises en fin de contrat pourront voir leur exécution se prolonger au-delà de la date d’expiration de l’accord-cadre. Dans ce cas, la durée d’exécution maximale des propositions de commande sera de 2 mois.

**D 5 - Prescriptions spécifiques ou particulières relatives à l'exécution des prestations :**

**La période de forte activité se déroule en été et à l’automne, notamment de juillet à novembre. Le soumissionnaire doit accepter lors de sa réponse cette contrainte et s’engager à tout mettre en œuvre afin de répondre à cette exigence du pouvoir adjudicateur.**

**RAPPEL : les engins forestiers ont l’interdiction de sortir des cloisonnements** (= voie de vidange ouverte dans un peuplement) **d’exploitation. Le débusquage des bois doit se faire impérativement à partir des cloisonnements** (= voie de vidange ouverte dans un peuplement) **d’exploitation ou pistes prévues à cet effet.**

Modalité particulière de réception

Bois d'œuvre

Le volume auquel s'appliquent les prix convenus est le « volume bûcheron », défini comme le volume bois d'œuvre hors rebut, à l'issue d'un cubage manuel contradictoire par application de la norme NF B53-020 (décembre 2010).

**D 6 - Dérogations aux clauses générales d'achat de prestations d'exploitation forestière :**

Néant

|  |
| --- |
| **E. Quantité de commande – Prix** |

**E 1 – Quantité de commande prévue par l’accord-cadre :**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Lot | Prestations  Principales | Prestations complémentaires | Quantité estimative de commande **sur la durée totale du marché**  (48 mois) | Quantité estimative **annuelle** de commande | Lieux d'exécution | Responsable en charge de l’exécution et du suivi |
| 1 | Abattage, façonnage et débusquage de bois majoritairement résineux | Voir documents. « CCATP et « AE » | 40 000 m3 | 10 000 m3 | Département du JURA – FC de l’unité territoriale de Saint Claude | Coralie LENNE  Tél : 06.10.32.44.90  Email : [coralie.lenne@onf.fr](mailto:coralie.lenne@onf.fr) |

Les prestations complémentaires sont indiquées au sein du présent « acte d’engagement – BPU » de chaque lot, point E4- Prix des prestations complémentaires ainsi que dans le Cahier des clauses administratives et techniques particulières « CCATP ».

Il n’y a pas d’engagement du pouvoir adjudicateur sur la réalisation de quantité de commande tant minimale que maximale. Les quantités sont données à titre purement indicatif afin que chaque candidat puisse vérifier ses capacités techniques et humaines à exécuter les prestations demandées.

Les commandes en marché subséquent n’entrent pas dans les quantités indicatives de commandes.

Par ailleurs je suis informé que chaque lot est attribué à plusieurs soumissionnaires et que les bons de commande seront attribués selon les modalités indiquées au sein de l’article 3.4. du règlement de la consultation.

**E 2 – Volume des marchés subséquents :**

Je suis informé que l'attribution des marchés subséquents sera faite après remise en concurrence des différents attributaires et, qu'en conséquence je ne pourrai pas prétendre à un volume minimum de commande dans le cadre du périmètre de ces remises en compétition.

**E 3 – Prix arrêtés par l’accord-cadre :**

**E3.1 - Bordereau des prix unitaires :**

Les prix applicables au présent marché sont précisés au bordereau de prix ci-dessous dûment complété et signé par le titulaire.

Le chantier type, ou coupe « standard », est décrit comme suit :

Prélèvement/ha : 20 m3 minimum.

Volume unitaire des tiges : ≥ 1,5 m3.

Pente : inférieure ou égale à 20 %.

Distance de débusquage : inférieure ou égale à 500 m.

Présence potentielle de tiges feuillues à exploiter.

Une découpe par tige est comprise dans la prestation de base (ex : découpe camion, bille-surbille, découpe qualité), intégrant tous les surcoûts induits (tri, rangement, rappel du n° de plaquette à la découpe…).

Tri de produits différents : 4 pour le résineux, pour le feuillu bois d’œuvre différencié par essence et étalé sur place de dépôt, bois d’industrie trié et empilé à part.

Précisions :

* Prélèvement/ha : volume bûcheron total (sous écorce pour les résineux et sur-écorce pour les feuillus) / surface parcourue.
* Volume unitaire des tiges : volume bûcheron total (sous écorce pour les résineux et sur-écorce pour les feuillus) / nombre de tiges.
* Pente : distance entre le point le plus haut et le point le plus bas / différence d’altitude. Elle s’entend comme la topographie dominante des parcelles à exploiter ; quelques portions de terrain pourront localement dépasser la valeur tant qu’elles ne nécessitent pas d’équipement particulier pour les franchir
* Distance de débusquage : moyenne entre le point le plus éloigné et le point le plus proche du dépôt. Lorsque la commande concerne plusieurs parcelles, la valeur prise en compte est la moyenne des parcelles prises individuellement, proratisée au volume de chacune.

**E 3.2 - Critères de pondération des prix de base :**

Ces modulations sont appliquées par chantier et formalisées dans le bon de commande précédant l’exécution du chantier. A l’issue du chantier, il est impossible de revenir dessus.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **TOUS LES PRIX S'ENTENDENT EN EUROS HT PAR M3 SOUS ECORCE POUR LES RESINEUX ET SUR ECORCE POUR LES FEUILLUS** | | |
|  |  |  |
| **ABATTAGE** | | |
|  |  |  |
| V/N | Pente moyenne | Taux de prélèvement |
| < 1,5 m3 | de 20 à 40 % | < 20 m3/ha |
| **+ 0,50 €/m3** | **+ 1 €/m3** | **+ 0,50 €/m3** |
|  |  |  |
| DEBUSQUAGE | | |
|  |  | |
| Distance moyenne | Pente moyenne | Taux de prélèvement |
| > 500 m | de 20 à 40 % | < 20 m3/ha |
| **+ 0,50 €/m3** | **+ 1 €/m3** | **+ 0,50 €/m3** |

**E 4 - Prix des prestations complémentaires :**

Les prestations complémentaires sont à **chiffrer obligatoirement sur le BPU**.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Prestations complémentaires | Unité |
| **1** | Cubage et classement simple, en long (1) | €/m3 |
| Cubage et classement spécifique (BC fusionné, multi- billons) (1) | €/m3 |
| **2** | Tri supplémentaire en plus de celui prévu dans les prestations de base, intégrant tous les surcoûts induits, y compris rangement (2) | €/m3 |
| **3** | Heure de débusquage (travail ponctuel hors prestation principale) | €/h |
| **4** | Heure d’abattage (travail ponctuel hors prestation principale) | €/h |
| **5** | Heure d’engin de terrassement (travaux d’aménagement divers) | €/h |

(1) Le prix unitaire de cette prestation s'applique au volume bûcheron (sous écorce pour les résineux et sur écorce pour les feuillus) des tiges concernées.

(2) Le prix unitaire de cette prestation s'applique au volume total du chantier, si le tri demandé est supérieur à 4 produits dans le cas du résineux.

**E 5 – Prix arrêtés des marchés subséquents :**

Les prix arrêtés par les marchés subséquents seront fixéspar les documents contractuels demandés au stade des marchés subséquents (cf. acte d'engagement et pièces financières de chaque marché subséquent).

Les prix indiqués au bordereau des prix unitaires ne s’appliquent pas et le titulaire chiffre librement la prestation demandée.

|  |
| --- |
| **F. Avance** |

Une avance pourra être accordée à la demande du titulaire dans les conditions prévues à l’article 6.2 des Clauses générales d'achat de prestations d'exploitation forestière.

|  |
| --- |
| **G. Durée** |

L’accord-cadre est conclu pour un an à compter de sa date de notification. Il est renouvelable par tacite reconduction, par période d'une année. Le titulaire de l'accord-cadre ne peut refuser la reconduction. Toutefois la durée totale de l'accord-cadre ne pourra pas excéder 4 (quatre) ans.

En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur notifiera sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, 2 (deux) mois avant la fin de l'année en cours.

L’émission des bons de commande ne pourra intervenir que pendant la durée de validité de l’accord-cadre. Les bons de commande peuvent être émis jusqu’au dernier jour de validité de l’accord-cadre. Dans ce cas, leur durée d’exécution est fixée à deux mois maximum.

|  |
| --- |
| **H. Sous-traitance** |

A la remise de son offre, le candidat fournit au pouvoir adjudicateur une (des) déclaration(s) de sous-traitance rédigée(s) ou un (des) engagement(s) écrit(s) du (des) sous-traitant(s). La notification de l’accord-cadre emporte acceptation du (des) sous-traitant(s) et agrément de ses (leurs) conditions de paiement.

Le montant total des prestations que le candidat envisage de sous-traiter est de :

Montant en Euros HT :………………………………………………………………………………………

Montant en Euros TTC :…………………………………………………………………………………...

|  |
| --- |
| **I. Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint)** |

(les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement conjoint** | Prestations exécutées par les membresdu groupement conjoint | |
| **Nature de la prestation** | **Montant HT**  **de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**J. Compte(s) à créditer**

**Pour les candidats seuls :**

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues, au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du RIB joint – **JOINDRE UN RIB à VOTRE REPONSE** -

**Pour les groupements :**

Groupement conjoint (mandataire est solidaire) : les prestations exécutées par chacun des membres sont rémunérées par paiements individualisés : fournir un RIB de chaque membre du groupement

Groupement solidaire : les prestations exécutées font l’objet de paiements sur un compte unique de transfert ouvert au nom des entreprises du groupement, ou au nom du mandataire : fournir le RIB du compte unique

La forme de groupement indiquée au sein du DC2 doit être retrouvée au sein de cette partie de l’Acte d’Engagement.

**K. Signature de l‘acte d’engagement par le candidat individuel ou, en cas de groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement**

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d’entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l’offre et que l’acte spécial concernant ce sous-traitant n’a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4.

Dans le cas de candidatures groupées, les offres présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises (notamment lettre de candidature dûment remplie et présentée dans la candidature).

J’affirme/Nous affirmons, sous peine de résiliation de l’accord-cadre ou de mise en régie à mes/nos torts exclusifs,

N’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-14 du code de la commande publique.

Être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

**K1 - Signature du marché public par le candidat individuel :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente. La signature électronique n’est pas obligatoire, la signature manuscrite est acceptée.

**K2 - Signature du marché public en cas de groupement :**

Les membres du groupement d’opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(*[*article R. 2142-23*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037730641&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *ou* [*article R. 2342-12*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037728949&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *du code de la commande publique)*:

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]*

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :

*(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

Pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

*(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document)*

Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

*(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document)*

Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement :

*(Cocher la case correspondante.)*

Donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

Donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

*(Donner des précisions sur l’étendue du mandat.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |

|  |
| --- |
| **L. Décision du pouvoir adjudicateur** |

Pour valoir acte d’engagement, la présente offre est acceptée pour le lot n°1 et % associé :

Elle est complétée par les annexes suivantes :

*(cocher la case correspondante)*

Annexe n° … relative à la présentation d’un sous-traitant (ou DC4)

Annexe n°… relative à la mise au point de l’accord-cadre

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à Besançon, le ……………………2025 | Monsieur MOREL Pierre-Jean  Directeur Territorial de l’Office National des Forêts. |